

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2017
Date de convocation 20 Mars 2017
Date d'affichage 20 mars 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vendredi 24 mars, à 20 heures 15,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELION, Maire de Rantigny

Etaient présents : Dominique DELION, Maire, Christine GAUCHER, Aziz AMANAR, Ophélie VAN ELSUWE-DEHEMCHI, Alain MALLET, Danielle DENIS, Jean-François BAILLY Adjoint au Maire, Catherine TAMPERE, Laurence MAUGERY, Roselyne LENTE, Benjamin PIRES, Jean Claude BARBERY, Farid BACHIR conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Gaëlle VERITE (procuration à Dominique DELION), Christian HUGONET (procuration à Farid BACHIR).

Etaient absents : Corinne LOTH, Marie GAUTHIER, Julien VIGNOULLE (arrivé à 22h10), Yves DORION, Béatric LEFEVRE, Philippe BURNER, Pierre DOISE, Sabrina MOULIOM.

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur le Maire ouvre à la séance à 20 h 15

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers présents.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 février 2017 est approuvé :

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	15
Pour :	15

Danielle DENIS est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

1/ COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le compte administratif 2016 de la commune retrace les opérations de dépenses et de recettes de l'exercice 2016.

Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 682 253,27 euros et un excédent d'investissement de 478 940,11 euros.

Le solde des restes à réaliser s'élève à – 189 290 euros, ce qui porte l'excédent de la section d'investissement à 236 805,60 euros.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et laisse la présidence à madame Danielle DENIS ;

le rapport est adopté

<i>Nombre de conseillers en exercice :</i>	23
<i>Nombre de conseillers présents :</i>	12
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	13

<i>Votes contre :</i>	0
<i>Abstention :</i>	1
<i>Votes pour :</i>	12

2/ MODIFICATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT

Le compte administratif 2016 fait apparaître un résultat de la section d'investissement de 426 095.60 euros.

Le compte de gestion 2016 fait apparaître un résultat de la section d'investissement de 429 448.81 euros.

La différence de 3353.21 euros est liée à l'intégration des écritures relatives à la dissolution du SIVOS. Il s'agit d'opérations d'ordre imposées à l'ensemble des communes concernées.

Afin de se mettre en conformité avec le compte de gestion, le Maire s'engage à reprendre Les écritures du compte de gestion 2016 dès le budget primitif 2017.

Le résultat d'investissement au 31 décembre 2016 qui est un excédent de 426 095.60 euros sera augmenté des 3 353.21 euros et portera à 429 448.81 euros l'excédent qui sera repris au budget primitif 2017.

le rapport est adopté

<i>Nombre de conseillers en exercice :</i>	23
<i>Nombre de conseillers présents :</i>	13
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	15
<i>Votes pour :</i>	15

3/ COMPTE DE GESTION 2016

Après avoir vu le budget 2016

Après avoir approuvé le compte administratif 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures les soldes figurant au bilan, les titres de recettes, les mandats de paiements,

Déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2016, dressé par le receveur pour le budget de la commune est en adéquation avec le compte administratif 2016.

le rapport est adopté

<i>Nombre de conseillers en exercice :</i>	23
<i>Nombre de conseillers présents :</i>	13
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	15
<i>Votes pour :</i>	15

4 / AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14

1/ Après avoir approuvé le Compte Administratif 2016 qui présente un excédent de fonctionnement de 682 253,27 euros,

Considérant que le dit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement d'un montant 478 940,11 euros,

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2016 qui s'élèvent à 263 060 € en dépenses et à 73 770 € en recettes

L'excédent global de la section d'investissement s'élève donc à 236 805,60 euros

2/ Considérant l'excédent de fonctionnement de 682 253,27 euros, Monsieur le Maire propose de l'affecter en totalité à la section d'investissement au compte 1068 du budget primitif 2017.

le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 15

Votes pour : 15

5 / VOTE DES TAUX

Depuis l'année 2010 et la réforme de la fiscalité locale, les élus locaux sont appelés à fixer les taux de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la contribution foncière des entreprises.

Les taux votés en 2016 étaient les suivants :

Taxe d'habitation	16.39
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24.86
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	74.92
Contribution foncière des entreprises	18.07

Monsieur le Maire propose de reconduire les mêmes taux pour l'année 2017

le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 15

Votes pour : 15

6 / BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget primitif 2017 de la commune s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 2 602 947 €, soit une augmentation de 2,12% par rapport à 2016.

Cette section dégage un autofinancement de 271 747 € qui permet d'équilibrer la section d'investissement à 1 582 047€ (y compris les restes à réaliser d'un montant de 263 060 € en dépenses et 73 770 € en recettes). Cette section augmente de 3,52% par rapport à 2016.

Monsieur le Maire propose d'adopter le budget primitif 2017.

le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes pour :	15

7 / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

U.N.C	300
Les Amis de l'Histoire	300
Athlétique Club ACCLRL	4 500
CS Liancourt Rantigny	2 000
Flash Club	2 000
Football Club Cauffry	2 000
Le Vairon	100
Société de Tir de Rantigny	2 000
Union Cycliste Liancourt Rantigny	1 500
Volley Ball Rantigny Liancourt	6 000
A.L.C.R	2 700
Jardins Familiaux	260
Les p'tites mains de Rantigny en fête	300
Racines	700
Temps Réel	110
méli mélo les petits points	200
<u>ASSOCIATIONS EXTERIEURES :</u>	
Secours catholique	300
Croix Rouge	300
ADAPEI	300

ASDAPA	300
Les Resto du cœur	300
Amicale des Sapeurs pompiers de Liancourt	200
animaux sans toit	300

COOPERATIVES SCOLAIRES :

DOLTO	600
CLAUDEL	1 200

TOTAL	29 270
-------	--------

le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes pour :	15

8 / ACHAT DES PARCELLES ZA 75, 79, 81, 85, 86, 90

Les parcelles ZA 75, 79,81, 85,86 et 90 qui bordent la rue des acacias sont à vendre et permettraient de compléter l'emprise du domaine public aux abords de cette rue.

La contenance de ces parcelles se répartit de la manière suivante :

Parcelle ZA 75	308 m2
Parcelle ZA 79	438 m2
Parcelle ZA 81	135 m2
Parcelle ZA 85	216 m2
Parcelle ZA 86	82 m2
Parcelle ZA 90	120 m2

Monsieur le Maire propose de les acquérir au prix de 1 euro le m2

le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes pour :	15

9 / CESSION DE LA PARCELLE AE 154p

Une partie de la parcelle AE 154 (146 m² en bordure de rue) située 3 rue Parmentier n'a jamais fait l'objet d'une cession et la commune en est toujours propriétaire.

Il convient de régulariser cette situation et de permettre au propriétaire de l'ensemble de la parcelle attenante de l'acquérir au prix de 10€ le m².

Monsieur le Maire propose de céder ces 146m² à 10 euros le m² au propriétaire de la parcelle AE 154.

le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 15

Votes pour : 15

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 21H05

DELION Dominique

BAILLY Jean-François

LENTE Roselyne

GAUCHER Christine

TAMPERE Catherine

PIRES Benjamin

AMANAR Aziz

LOTH Corinne

VERITE Gaëlle

VAN ELSUWE Ophélie

GAUTHIER Marie

DORION Yves

MALLET Alain

MAUGERY Laurence

LEFEVRE Béatrice

DENIS Danielle

VIGNOULLE Julien

BARBERY Jean-Claude

BURNER Philippe

HUGONET Christian

BACHIR Farid

DOISE Pierre

MOULIOM Sabrina